



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des titres

www.demarches-simplifiees.fr

Ouvert sur rendez-vous les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h00, et le jeudi de 13h45 à 16h00

N° dossier DS :
N° d'étranger :
N° Dossier :

DEMANDE DE TITRE DE VOYAGE POUR RÉFUGIÉ

***Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte
PRÉSENTER LES ORIGINAUX ET UNE PHOTOCOPIE DE CHAQUE
DOCUMENT LORS DU RENDEZ-VOUS***

Nom :
Nom d'épouse :
Prénom :

Empreintes le :

[Pièces à fournir :](#)

Né (e) le : à
Nationalité :

- Ancien titre de voyage
- 2 photos d'identité
- Timbre fiscal ou électronique d'un montant de 45 €
- Justificatif de domicile * (- de 3 mois)
- Photocopie recto-verso du titre de séjour
- Photocopie recto-verso DCEM ou TIR (enfant)
- Photocopie de l'acte de naissance délivré par l'OFPRA
- Photocopie de la déclaration de l'OFPRA pour les enfants nés en France

Entrée en France le :

Situation de famille :

Couleur des yeux : Taille :

Adresse :
.....
.....
.....
N° tél :
Adresse mail :

VOYAGE PREVU :

Pays de destination : :
Motif :
Date de départ :
Date de retour :

Date de dépôt du dossier :

Signature des Parents :
Bon pour accord
Père Mère

*Si vous êtes hébergé par un tiers : attestation d'hébergement, pièces d'identité de l'hébergeant et 1 justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois (*facture électricité ou téléphone fixe, quittance de loyer non manuscrite émanant d'une agence ou d'un organisme de logement, bail, attestation d'assurance*)

L'article 154 du Code Pénal sanctionne d'une peine d'emprisonnement et d'amende, toute personne ayant fait de fausses déclarations ou fourni de faux renseignements en vue d'obtenir indûment la délivrance par une administration publique d'un document de droit, une identité, une qualité ou accordant une autorisation.

Ancien titre remis le :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce document. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données concernant le demandeur auprès de la préfecture de sa résidence.